

Délibération n°250039

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 24/06/2025 **Date d’Affichage** : le 24/06/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 02/07/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE (AH 93) A L'INDIVISION DE LA FAMILLE TOULEMONDE AVEC FACULTE DE SUBSTITUTION

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2241-1 et suivants,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AH n°93, d'une superficie de 270 m², située entre la rue des Taillades et la rocade et desservant la parcelle section AH n°99, propriété de l'indivision de la famille TOULEMONDE ,

CONSIDERANT que cette parcelle relève du domaine privé communal et n'est pas affectée à un service public ;

CONSIDERANT que l'indivision de la famille TOULEMONDE, composée des indivisaires suivants :

- M. TOULEMONDE Eric (représentant l'indivision)
- Mme TOULEMONDE Edith
- Mme TOULEMONDE Mylène
- M. TOULEMONDE Cyril

a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle, dans le cadre d'un projet global de vente ;

CONSIDERANT que le prix de cession a été fixé à 50 € le m², soit un montant total de 13 500 € ;

CONSIDERANT que l'indivision souhaite acquérir cette parcelle et envisage de se faire substituer par un tiers, avec l'accord préalable de la commune,

VU l'avis du service des Domaines en date du 21/05/2025

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession à l'indivision de la famille Toulemonde, composée des indivisaires suivants :

M. TOULEMONDE Eric (représentant l'indivision)
Mme TOULEMONDE Edith
Mme TOULEMONDE Mylène
M. TOULEMONDE Cyril

de la parcelle cadastrée AH 93, d'une superficie de 270 m², au prix de 50 € le m², soit un montant total de 13 500 €,

- **AUTORISE** l'indivision de la famille TOULEMONDE à se faire substituer dans l'acte de vente par tout tiers de son choix, sous réserve de l'accord écrit préalable de la commune. Cette substitution ne devra entraîner aucune modification des conditions financières, techniques ou juridiques de la présente cession,
- **PRECISE** que les frais de notaire et tous les frais afférents à la vente seront intégralement à la charge de l'acquéreur ou de son substitué,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession,

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 30 juin 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Agnès BRU

